

RÉFLEXIONS SUR LES ORIGINES DU CULTÉ DES MARTYRS

EN 1912, le P. H. Delehaye publiait sous le titre : *Les origines du culte des martyrs*¹ un ouvrage d'analyse et de synthèse qui n'a guère vieilli et dont les positions les plus importantes gardent toute leur valeur. Quelques années plus tard, en 1927, dans *Sanctus — Essai sur le culte des saints dans l'antiquité*², il revenait avec plus de détails sur certains points traités brièvement dans le volume de 1912, par exemple sur l'évolution du mot *martyr*. Tout en nous inspirant de ces deux ouvrages fondamentaux, nous voudrions exposer ici quelques aspects du culte des martyrs qui ont retenu l'attention des historiens durant les dernières années.

Afin de mettre plus de clarté dans ces réflexions, nous passerons successivement en revue les problèmes suivants :
1. Du témoin au martyr. — 2. Du culte des morts au culte des martyrs. — 3. Le martyr est un sacrifice offert à Dieu. — 4. Le martyr, témoignage d'espérance en la vie éternelle. — 5. De la prière pour les martyrs à la prière aux martyrs.

I. — DU TÉMOIN AU MARTYR

On a beaucoup écrit sur l'évolution sémantique du mot *μάρτυς* et depuis 1927, date à laquelle le P. Delehaye résumait les principaux travaux parus sur le sujet, de nom-

1. Une seconde édition revue a paru en 1933 (= *Subsidia hagiographica*, 20).

2. *Subsidia hagiographica*, 17. Réimpression anastatique en 1954.

breuses études ont vu le jour, ainsi qu'en témoignent les titres cités en note³.

Au début, les Douze furent témoins de la résurrection du Sauveur : « Et avec grande force, les apôtres rendaient le témoignage (οἱ μαρτύριοι) de la résurrection du Seigneur Jésus⁴. » Et, « en rendant le témoignage », ils faisaient plus que d'affirmer solennellement la victoire du Maître sur la mort, ils s'acquittaient d'une mission, ils prenaient parti pour le Christ et son œuvre religieuse. « Vous, vous avez renié le Saint et le Juste et vous avez demandé qu'on gracie un meurtrier, tandis que vous mettiez à mort le Prince de la Vie, celui que Dieu a ressuscité des morts⁵. » Dans leur prédication, ils entreprenaient comme une révision du procès intenté par le sanhédrin. Jésus avait rendu le témoignage suprême devant le tribunal de la nation juive en se proclamant le Fils de Dieu, et de ce chef avait prononcé, comme le notait le P. de Grandmaison, la *responsio mortifera*⁶, la réponse qui entraînerait la condamnation capi-

3. Nous mentionnerons seulement quelques ouvrages plus importants; les bibliographies qu'ils contiennent permettent de s'orienter dans la littérature consacrée à ce sujet. H. VON CAMPENHAUSEN, *Die Idee des Martyriums in der allen Kirche* (Göttingue, 1936). M. E. Peterson apprécie en termes élogieux cette vaste synthèse : « Le livre soigneusement élaboré se dégage des préjugés confessionnels pour en venir à une compréhension cohérente de l'idée que le christianisme antique se faisait du martyr » (*Les Témoins de la Vérité*, Paris, 1948, p. 10). — H. W. SURKAU, *Martyrien in jüdischer und frühchristlicher Zeit* (Göttingue, 1938, dans *Forschungen zur Religion und Literatur des Alten und Neuen Testaments*, N. F., 36); E. GÜNTHER, ΜΑΡΤΥΣ. *Die Geschichte eines Wortes* (Gütersloh, 1941). Cette consciencieuse étude dont la presque totalité des exemplaires a été détruite lors d'un bombardement, a été trop peu remarquée. L'auteur vient d'en donner un résumé ainsi que l'indication des principaux comptes rendus dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, t. 47 (1956), pp. 145-161; H. STRATHMANN, article μάρτυς, dans G. KIRTEL, *Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament*, t. IV (1942), pp. 477-520; L. CERFAUX, *Témoins du Christ d'après le Livre des Actes*. Au sujet de ce mémoire, paru dans *Angelicum*, t. 20 (1943), pp. 166-183, reproduit dans *Recueil Lucien Cerfaux*, t. II (Gembloux, 1954), pp. 157-174; voir A. RÉTIF, *Témoignage et prédication missionnaire dans les Actes des Apôtres* (*Nouvelle Revue Théologique*, t. 73 (1951), pp. 152-165); A. DELATTE, *Le sage-témoin dans la philosophie stoïco-cynique*, dans *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, t. 39 (1953), pp. 166-186; T. W. MANSON, *Martyrs and Martyrdom*, dans *Bulletin of the John Rylands Library*, t. 39 (1957), pp. 463-484.

4. *Act. Apost.*, 4, 33.

5. *Ibid.*, 3, 14.

6. *Jésus-Christ*, t. II (Paris, 1928), p. 40. En face de la déclaration

tale. Audacieusement, soutenus par la force de l'Esprit, les apôtres attestaient que le Sauveur ressuscité avait été fidèle à la Vérité en revendiquant son origine divine; maintenant, eux-mêmes, au risque d'être mis à mort, devaient proclamer que le Christ vivant aux siècles des siècles était le « Prince de la Vie ».

En fait, il y a continuité entre la position de Jésus traduit devant un tribunal humain, où il défend sa dignité messianique et la position des apôtres qui, devant un tribunal humain, affirment que le Christ est le Seigneur de gloire.

Après l'Ascension, ils sont mandatés par Celui qui reste leur Maître, pour attester la vérité de son enseignement et de son origine transcendante. Ils inaugurent la longue lignée des « témoins », qui de générations en générations se lèveront pour proclamer leur foi invincible dans la divinité de Jésus de Nazareth. Ainsi s'accomplissait la parole : « Vous recevrez une force, le Saint-Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'à l'extrémité de la terre⁷. »

Pour s'acquitter de leur mission de « témoins », ils devront affronter un monde hostile. A eux aussi, on leur demandera leur identité spirituelle, et, sans hésiter, ils l'avoueront par cette brève formule : *Christianus sum*.

L'Apologétique de Tertullien met bien en relief l'importance de cette réponse dans la procédure contre les chrétiens. « On n'attend qu'une chose, celle qui est nécessaire à la haine publique; l'aveu de leur nom, et nullement une enquête sur leur crime... Un homme crie : « *Je suis chrétien*. » Il dit ce qu'il est, et toi, tu veux entendre ce qu'il n'est pas!⁸ » Les plus anciens Actes révèlent avec quelle fierté et, en même temps, quel courage, les martyrs ont manifesté leur profession de foi. « Nous étions encore, dit sainte Perpétue, avec nos policiers; et mon père avait les mots les plus habiles pour me détourner, les plus tendres et les plus pressants pour me faire succomber :

de Jeanne d'Arc, relative à l'origine divine de sa mission, le greffier du procès a écrit : *Responsio mortifera*.

7. *Act. Apost.*, I, 8.

8. II, 3 et 13; cf. E. PETERSON, *Christianus*, dans *Miscellanea Giovanni Mercati*, t. I (Cité du Vatican, 1946), pp. 355-372 (= *Studi e Testi*, t. 121).

« Père, lui dis-je un jour, voyez-vous ce vase qui gît à terre, pichet ou que sais-je?

— Oui », dit-il.

Je lui dis : « Peut-on lui donner un autre nom que ce qu'il est?

Il répondit : « Non. »

« Moi non plus; je ne puis me dire autre chose que ce que je suis : chrétienne⁹. »

Les autorités païennes mettent tout en œuvre pour que le fidèle renie le Christ, brise par une abjuration le lien intérieur qui le rattache au Seigneur, ils n'y réussissent le plus souvent pas. Ce témoignage suprême comporte une grandeur religieuse et morale exceptionnelle, dont l'Évangile nous livre le secret dans des sentences comme celles-ci : « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme?¹⁰ » ou : « Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime¹¹. » Le Christ, vrai Dieu et vrai homme, est pour chaque âme une richesse plus grande que tous les mondes, et si l'acte de charité parfaite consiste à aimer Dieu de tout son cœur et par-dessus toutes choses, le martyr le réalise éminemment. Malgré la perte de leurs biens, de leur liberté, de leur vie, au moment où la mort les prend, ils ne sont plus, dans leur corps meurtri et leur âme fidèle, qu'une adhésion inébranlable et totale au Christ. L'hommage que le martyr adresse au Seigneur par l'offrande de sa vie manifeste d'une manière incomparable sa foi, son espérance, sa charité. Pour percevoir un peu de la puissance de rayonnement de ces morts glorieuses et de la gloire qui en rejaille sur le Christ, il faut relire quelques textes de saint Paul, par exemple : « Le Christ est mort, bien mieux, il est ressuscité, il est assis à la droite de Dieu et il intercède pour nous. Qui pourrait nous séparer de l'amour du Christ? Les tribulations, les angoisses, les persécutions, la faim, la nudité, les périls ou le glaive, comme il est écrit : « C'est

9. *Passio SS. Perpetuae et Felicitatis*, c. 3.

10. Mc, 8, 36. Saint Ignace d'Antioche écrit aux Romains : « Rien ne me servira des charmes du monde ni des royaumes de ce siècle. Il est bon pour moi de mourir « pour m'unir » au Christ Jésus, plus que de régner sur les extrémités de la terre » (VI, 1).

11. Ioh., 15, 13.

pour toi qu'on nous massacre tout le jour, qu'on nous traite en brebis de boucherie? » Mais en tout cela nous sommes plus que vainqueurs, grâce à celui qui nous a aimés; car je suis certain que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les principautés, ni le présent ni le futur, ni les puissances ni la hauteur, ni la profondeur ni quelque autre créature que ce soit ne sauraient nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus Notre-Seigneur¹². » Non seulement les martyrs n'ont pas rougi de prononcer le nom du Christ devant leurs juges, mais ils en ont été fiers. Ils se souvenaient qu'en appelant ses disciples, le Maître avait tenu à dissiper toute équivoque et toute ambiguïté et n'avait pas hésité à leur prédire que quiconque désirait le suivre devait être prêt à « prendre sa croix »¹³. La fidélité jusqu'à la mort manifestait au monde le sérieux profond de l'engagement chrétien et que le Seigneur est « l'unique nécessaire »¹⁴.

Au cours des années de persécution, le mot *martyr* évoluait; la signification première, « rendre témoignage », s'estompait en faveur de celle de « mourir pour sa foi ». Au début, les chrétiens étaient mis à mort parce que μάρτυρες « témoins »; peu à peu ils seront « martyrs », parce qu'ils ont offert leur vie pour le Christ¹⁵.

Cette évolution sémantique comporte deux problèmes : quand apparaît le sens « martyrologique »; ensuite, comment s'est accompli ce changement? On est en général d'accord pour reconnaître que le sens martyrologique ne se rencontre pas dans le Nouveau Testament¹⁶; il est attesté

12. Rom., 8, 34-39.

13. Matth., 10, 38.

14. Voir dans G. BARDY, *La conversion au christianisme durant les premiers siècles* (Paris, 1948), le chapitre v : Les exigences de la conversion chrétienne. « Quel qu'ait été en définitive le nombre des martyrs, sous quelque forme qu'ait été rédigée pendant les trois premiers siècles la législation dirigée contre l'Église, il est certain que tout chrétien est par définition un candidat à la mort... Au 3^e siècle comme au 2^e, il faut être prêt à accepter le martyre si l'on désire être disciple du Christ » (pp. 170-171; cf. p. 314).

15. H. DELEHAYE, *Sanctus*, p. 78. A propos de la mort de saint Étienne et de l'expression des Actes des Apôtres : ἐξεχύνετο τὸ αἷμα Στεφάνου τοῦ μάρτυρός σου (22, 20). H. Strathmann remarque : « Stephanus heisst nicht μάρτυς weil er stirbt, sondern er stirbt, weil er Christi Zeuge ist » (*op. cit.*, p. 498; cf. p. 497).

16. Cf. H. DELEHAYE, *Sanctus*, p. 79; H. STRATHMANN, *op. cit.*, p. 508 : « Was sich im johanneischen Schriftenkreis, besonders in

dans le Proche-Orient vers 150. Les Actes de saint Polycarpe l'emploient à plusieurs reprises, qu'il s'agisse de *μάρτυς* ou de *μαρτυρία*¹⁷. Dans la suite, sans que la signification originelle soit écartée, son usage est courant. Les Latins emprunteront le mot grec pour désigner celui qui verse son sang par attachement à sa foi¹⁸.

Le deuxième problème, malgré la ferveur des recherches, n'a pas encore trouvé une solution unanime. Quelques savants, et non des moindres, inclinaient à penser qu'il était très malaisé de suivre les étapes successives par lesquelles le terme avait passé pour aboutir à la signification martyrologique : « Autant vaudrait essayer de fixer le sillage du navire dans les eaux¹⁹. » H. Lietzmann, en 1930, après avoir rappelé les essais de solution, écrivait : « L'origine de cette signification est encore controversée²⁰. » Ces constatations, un peu décourageantes, n'ont pas empêché des chercheurs tenaces et courageux de reprendre l'examen des textes. Le point névralgique de toutes ces études est celui-ci : dans quelle mesure et par quel biais, le terme garde-t-il le sens primitif de témoin ? Même en se limitant aux derniers travaux, il serait trop long de résumer avec les nuances voulues les divers essais de solution ; mais, quelles que soient encore les divergences, ces études ont l'avantage de montrer

der Offenbarung, aber auch in einigen Stellen der Apostelgeschichte findet, stellt sich als Vorstufe des in der frühen Kirche alsbald bestimmt hervortretenden « martyrologischen » Zeugenbegriffes (*μάρτυς* = Märtyrer) dar. »

17. On sait que, durant les derniers temps, la date de la mort de saint Polycarpe a été vivement discutée ; cf. *Analecta Bollandiana*, t. 69 (1951), pp. 1-38 ; t. 71 (1953), pp. 5-20. A la place de 155, M. H. Grégoire a proposé 177. M. Marrou estime que c'est trop tard, et que le martyre a eu lieu entre 161 et 168-169. M. M. Simonetti, dans un article récent : *Alcune osservazioni sul martirio di S. Policarpo* (*Giornale italiano di filologia*, t. 9 (1956), pp. 328-344), écrit : « ... il martirio di S. Policarpo è avvenuto nei primi tempi del regno di Marco Aurelio » (p. 332). Nous disons que le mot « martyr », « mort pour la foi », apparaît vers 150, car les *Actes de saint Polycarpe* montrent que le mot est déjà entré dans l'usage.

18. Saint Augustin aime à rappeler à ses auditeurs le sens primitif : *Martyr... est verbum graecum, et latine testis dicitur* (Serm. 328, 2) ; *Martyres, nomen est graecum, sed iam isto nomine consuetudo utilitur pro latino : latine autem testes dicuntur* (Serm. 286, 1 ; cf. C. LAMBOT, dans *Revue bénédictine*, t. 50, 1938, p. 21).

19. H. DELEHAYE, *Sanctus*, p. 107.

20. Art. *Martys*, dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie*, t. XIV, 2 (1930), col. 2044.

le rôle considérable du « martyr » dans l'implantation de la foi chrétienne. En outre, et nous pensons surtout aux ouvrages de H. von Campenhausen, d'E. Peterson, de H. Strathmann et d'E. Günther, il apparaît de mieux en mieux que, dans tout le processus de cette évolution, c'est une influence typiquement chrétienne qui est à l'œuvre. Le livre de M. von Campenhausen commence par cette phrase : « Le concept du martyre et la représentation de celui qui l'incarne sont d'origine chrétienne²¹. » De son côté, E. Günther conclut : « Il est apparu que ce n'était ni l'usage courant, ni l'usage philosophique, ni l'usage de l'Ancien Testament..., ni l'usage missionnaire de la communauté primitive qui entrait en ligne de compte²². »

Pour ne pas s'égarer, il faut interroger d'une manière plus spéciale saint Luc (Évangile, Actes); saint Jean (Évangile et Apocalypse).

Enfin, il faut peut-être éviter de vouloir trop raffiner, et veiller à ce qu'une érudition surabondante ne complique le problème plus qu'elle ne l'éclaire. La mort confère une telle force à l'affirmation des victimes des persécutions que peu à peu le témoignage sera surtout perçu dans le fait d'avoir affronté les derniers supplices pour la cause du Christ²³.

21. « Die Idee des Martyriums und die Vorstellung des Märtyrers sind christlichen Ursprungs » (*op. cit.*, p. 1).

22. « Es hat sich erwiesen, dass hier weder der allgemeine, noch der philosophische, noch der alttestamentliche, ..., noch der urchristlich-missionarische Gebrauch in Frage kommt » (*op. cit.*, p. 149; cf. article *Zeuge und Märtyrer*, p. 153). Nous nous demandons si M. E. Günther a rendu pleine justice aux travaux du P. Delehaye. Ne serait-ce pas parce qu'il a majoré l'importance de la note développée pp. 107-108 de *Sanctus* ?

23. Un passage du livre de M. von Campenhausen mérite d'être cité : « Von hier aus gesehen, ist die Entstehung des martyrologischen Zeugengedankens nicht so rätselhaft, wie sie bisher erscheinen konnte, und wir sind vor allem auch nicht auf irgendwelche wunderliche, überraschende Hypothesen angewiesen, die von der nächstliegenden Deutung des Wortes völlig abführen. Die nächstliegende Auslegung des Märtyrerbegriffs, die jedem Laien zunächst einfach selbstverständlich erscheint, ist nicht falsch : der Märtyrer wird deshalb Blutzeuge genannt, weil er für Christus stirbt und dessen Wahrheit so in der denkbar schwersten und ernstesten Form « bezeugt » hat » (*op. cit.*, p. 55).

II. — DU CULTE DES MORTS AU CULTE DES MARTYRS

Les honneurs funèbres rendus aux premières victimes des persécutions ne se distinguaient en rien de ceux qui étaient accordés aux autres chrétiens²⁴. En outre, par plusieurs traits, ils étaient semblables aux cérémonies usuelles que les païens observaient à l'égard des défunts. On continuait à déposer des fleurs, à répandre des parfums sur les tombes. Parents et amis des disparus se réunissaient dans les cimetières pour des repas funéraires²⁵. Dès le début, les chrétiens adoptèrent en général l'inhumation de préférence à la crémation. La cause de ce choix, qui peu à peu devint universel dans le monde chrétien, n'est pas facile à déceler²⁶. A la fin du 2^e siècle, Minucius Felix met dans la bouche du païen Caecilius la remarque suivante : *Inde* (c'est-à-dire parce qu'ils espèrent en l'immortalité) *execrantur* (christiani) *rogos et damnant ignium sepulturas*. Octavius lui répond : *Nec, ut creditis, ullum damnum sepulturae timeamus, sed veterem et meliorem consuetudinem humani frequentamus*²⁷.

La fidélité du souvenir s'exprimait surtout dans la célébration de l'anniversaire de la mort. Ici également les chrétiens n'avaient pas à innover, car les païens pratiquaient à divers jours une cérémonie commémorative²⁸.

24. « Auf das engste verknüpft mit dem christlichen Totenkult ist naturgemäss der Christliche Martyrerkult. Daher hat auch das christliche Totengedächtnis stärkste Aehnlichkeit mit der Martyrerfeier », écrit J. Quasten (*Musik und Gesang in der Kulturen der heidnischen Antike und Christlichen Frühzeit*, Munster, 1930, p. 231), et il rappelle cette phrase de F. J. Dölger : « Das Martyrergedächtnis ist ein aus dem Rahmen des Alltags gehobenes Totengedächtnis » (IXΘΥΣ, t. 2, 1922, p. 568).

25. Ces fêtes en l'honneur des martyrs furent toujours un souci pour l'autorité religieuse. Il fallait éviter que les fidèles, fraîchement convertis du paganisme, n'y laissent subsister des traditions païennes, cf. J. QUASTEN, *op. cit.*, p. 234.

26. H. DELEHAYE, *Les Origines du culte des martyrs*, pp. 29-30.

27. Octavius, c. 11; cf. J. SCHNITZER, *Minucio Felice e la cremazione*, dans *Religio*, t. 10 (1934), pp. 32-44. Schnitzer suggère d'insérer *ignis* ou *ignium* entre *damnum* et *sepulturae*; Fr. CUMONT, *Lux perpetua* (Paris, 1949), pp. 387-390.

28. Au sujet des anniversaires des défunts, voir E. FREISTEDT, *Altchristliche Totengedächtnistage und ihre Beziehung zum Jenseitsglauben und Totenkultus der Antike* (Munster, 1928).

D'une manière habituelle, seule la famille prenait part à ces réunions qui ne se maintenaient pas au delà d'une ou deux générations. Quand viendra l'heure du culte des martyrs, ce ne sera plus une famille qui veillera à célébrer l'anniversaire du trépas, mais la communauté chrétienne, d'abord la communauté qui a la garde de la tombe, puis, avec l'extension de la vénération des victimes de la foi, une communauté de plus en plus large. Il ne s'agira plus d'assemblée privée et familiale, mais d'assemblées officielles. C'est un des aspects qui différenciera l'hommage rendu aux héros du christianisme de celui rendu à des défunts ordinaires²⁹. Loin de s'éteindre après une ou deux générations, la flamme du souvenir sera jalousement gardée; elle brille encore.

Sur un point, les chrétiens apportèrent une modification très caractéristique aux traditions antiques. Alors que les païens commémoraient les défunts le jour anniversaire de la naissance, les chrétiens fixèrent les cérémonies d'après le jour du décès, de la *depositio*, mais ils conservèrent le nom : τὰ γενέθλια; ἡμέρα γενέθλιος, *dies natalis*, — qui avait le sens général d'anniversaire — désignera le jour du trépas ou de la mise au tombeau³⁰.

Après la mort de Polycarpe, voici ce que firent les fidèles de Smyrne : « Ce n'est que plus tard que nous avons recueilli ses ossements, plus rares que l'or et plus précieux que les pierres de grand prix. Nous les avons déposés au lieu qui convenait. Que le Seigneur nous donne de nous retrouver là quand nous pourrons dans la joie et l'allégresse célébrer le jour anniversaire de son martyre, pour fêter la mémoire de ceux qui sont partis et pour former et préparer ceux qui devront les suivre³¹. »

Ce texte, malgré sa brièveté, contient des indications précises sur les honneurs rendus par la communauté chrétienne aux martyrs : souci de recueillir la dépouille du

29. H. DELEHAYE, *Origines du culte des martyrs*, p. 34.

30. Le P. Delehaye estimait que l'idée symbolique de la naissance éternelle n'est apparue que plus tard (*op. cit.*, pp. 35-36). Toutefois, Sénèque exprime déjà la même pensée : *Dies iste, quem tanquam extremum reformidas, aeterni natalis est* (Epist. 102, 26). Voir aussi A. C. RUSH, *Death and Burial in Christian Antiquity* (Washington, 1941), p. 72; E. DEKKERS, *Tertullianus en de Geschiedenis der liturgie* (Bruxelles, 1947), p. 239.

31. C, 18.

supplicié, souci qui deviendra de plus en plus marqué dans la vénération des reliques; inhumation en un endroit approprié; réunion des chrétiens près de la tombe chaque année, le jour anniversaire de la mort. Y célébraient-on la synaxe eucharistique? Comme le remarque A. Ehrhard, elle n'est pas expressément mentionnée, mais, au 2^e siècle, une réunion chrétienne dans la « joie et l'allégresse³² » ne peut guère se comprendre sans le sacrifice eucharistique³³. Au 3^e siècle, l'acte principal de la cérémonie consiste dans la célébration des saints mystères, ainsi que l'attestent de nombreux textes, par exemple chez saint Cyprien. Parlant des membres de la famille de Celerinus qui ont cueilli la palme du martyre, il ajoute : « Nous offrons, vous vous en souvenez, des sacrifices en leur mémoire toutes les fois que nous célébrons l'anniversaire de leurs souffrances et le jour de leur martyre³⁴. »

Pouvons-nous, grâce aux documents dont nous disposons, assister à une de ces réunions cémétériales, εἰς τὰ καλούμενα κοιμητήρια et en reconstituer les principaux rites? Un des témoignages les plus explicites se trouve dans l'*Oratio ad sanctorum coetum* de Constantin³⁵. Arrivés près de la tombe, les fidèles chantent « des hymnes, des psaumes et des louanges, en l'honneur de Celui qui voit toute chose »; ensuite, « en mémoire de ces hommes³⁶, on célèbre l'eu-

32. Ἐνθα ὡς δυνατόν ἡμῖν συναγομένοις ἐν ἀγαλλιάσει καὶ χαρᾷ παρέξει ὁ κύριος ἐπιτελεῖν τὴν τοῦ μαρτυρίου αὐτοῦ ἡμέραν γενέθλιον.

33. *Die Kirche der Märtyrer* (Munich, 1932), p. 336 : « Eine eucharistische Feier an seinem Grabe wird hier allerdings nicht ausdrücklich genannt; eine Versammlung « in Jubel und Freude » lässt sich aber bei Christen des 2. Jahrhunderts ohne sie nicht denken »; cf. Th. KLAUSER, *Die Cathedra im Totenkult der heidnischen und christlichen Antike* (Munster, 1927), p. 140. Au sujet d'une allusion possible à la synaxe eucharistique dans l'épître de saint Ignace aux Romains, voir G. JOUASSARD, *Aux origines du culte des martyrs dans le christianisme*, dans *Recherches de Science religieuse*, t. 39 (1952), pp. 362-367.

34. Epist. 39-3. C'est en commentant ce texte, que F. J. Dölger disait : « Das Martyrergedächtnis aber ist ein aus dem Rahmen des Alltags gehobenes Totengedächtnis »; voir plus haut, p. 26.

35. C. 12. Au sujet de l'attribution de ce discours à Constantin, voir H. DÖRRIES, *Das Selbstzeugnis Kaiser Konstantins* (Göttingue, 1954), pp. 129-161, qui conclut : « Im ganzen scheinen mir die gegen die Echtheit sprechenden Argumente nicht das ungleich schwerere Gewicht der für sie sprechenden aufzuwiegen » (p. 161).

36. Le grec porte : καὶ τοιαύτη τις εὐχαριστίας θυσία τοῖς ἀνδράσιν ἀποτελεῖται. Voir plus loin, p. 39.

charistie, le sacrifice d'où est banni le sang et la violence »; enfin, « souvent s'y ajoute un repas modéré en faveur des pauvres et des malheureux ». Nous trouvons des indications presque identiques dans la *Didascalie*³⁷ : « Mais vous, suivant l'Évangile et la puissance du Saint-Esprit, réunissez-vous dans les cimetières et lisez les saintes Écritures et sans hésitation acquittez-vous de votre ministère et de vos supplications envers Dieu; et offrez une Eucharistie agréable, la ressemblance du corps royal du Christ, aussi bien dans vos réunions que dans vos cimetières et lors du départ de ceux qui dorment — pain pur qui a été fait avec du feu et sanctifié par les invocations — et avec confiance priez et offrez pour ceux qui se sont endormis »; et dans les *Constitutiones apostolicae* : « Sans éveiller l'attention, réunissez-vous dans les cimetières, faisant la lecture des saints livres et chantant des hymnes pour les martyrs qui y sont ensevelis, pour tous les saints et vos frères morts dans le Seigneur; offrez l'Eucharistie agréable, antitype du corps royal du Christ, soit dans vos églises, soit dans vos cimetières³⁸. »

Cette similitude des rites funéraires célébrés en faveur des défunts en général et des martyrs dura longtemps. Saint Augustin se vit à plusieurs reprises obligé de rappeler à ses ouailles que l'Église distinguait désormais entre les cérémonies qui se déroulaient près de la tombe d'un martyr et près de celle d'un simple chrétien. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point un peu plus loin³⁹.

37. Nous traduisons la version anglaise de Dom H. CONNOLLY faite d'après le syriaque (*Didascalia Apostolorum*, Oxford, 1929, p. 252). Voici le texte de l'ancienne version latine : *Vos vero secundum evangelium et secundum sancti spiritus virtutem et in memoriis congregantes vos et sacrarum scripturarum facite lectionem et ad Deum praeces indesinenter offerte, et eam quae secundum similitudinem regalis corporis Christi est regalem eucharistiam offerte tam in collectis vestris quam etiam et in coemeteriis et in dormientium exitione, panem mundum praeponentes, qui per ignem factus est et per invocationem sanctificatur, sine discretione orantes offerte pro dormientibus* (VI, 22). On sait que l'original grec aurait été écrit avant 250.

38. L. VI, c. 30.

39. P. 39-40.

III. — VALEUR SACRIFICIELLE DE LA MORT DES MARTYRS

A une haute époque, les disciples du Christ ont vu une relation entre le sacrifice de leur Maître, premier martyr, et le sacrifice de tous ceux qui pour maintenir leur fidélité à l'Évangile ont offert leur vie en holocauste.

Saint Paul n'a-t-il pas recours à des expressions empruntées aux rites sacrificiels, pour décrire le genre de mort qui sera la sienne : « Et si mon sang doit être répandu comme une libation sur le sacrifice et l'offrande de votre foi, j'en suis heureux et je m'en réjouis pour vous⁴⁰. »

Un texte de l'Apocalypse nous oriente aussi vers la même perspective : « Je vis sous l'autel les âmes de ceux qui ont été égorgés à cause de la parole de Dieu et pour le témoignage qu'ils ont porté⁴¹. » L'apôtre aperçoit, dans le ciel, le Temple céleste où se dresse, devant le trône de Dieu, l'unique autel. « Or le sang des victimes qu'on égorge dans les sacrifices est répandu sous l'autel; c'est pourquoi le prophète voit sous l'autel les âmes de ceux qui ont été immolés dans la persécution⁴². » Le P. E.-B. Allo commente de son côté ce verset en ces termes : « Les martyrs égorgés comme l'Agneau, sont considérés comme les holocaustes offerts à Dieu; le martyre est également comparé aux sacrifices⁴³. »

C'est la même pensée que nous retrouvons un peu plus tard dans la lettre de saint Ignace aux Romains : « Ne me procurez rien de plus que d'être offert en libation à Dieu, tandis que l'autel est encore prêt⁴⁴. »

40. Phi., 2, 17; cf. 2 Tim., 4, 6 : « Car pour moi, je suis déjà répandu en libation. »

41. Apoc., 6, 9-11.

42. L. CERFAUX, J. CAMBIER, *L'Apocalypse de saint Jean lue aux chrétiens* (Paris, 1955), p. 64.

43. *L'Apocalypse* (Paris, 1921), p. 85.

44. *Épître aux Romains*, II, 2. A propos de ce passage, voir l'article cité de G. JOUASSARD : « Celle-ci (comparaison du martyre avec une libation) serait cependant particulièrement intéressante du point de vue théologique à raison des attaches qu'elle peut avoir dans l'ordre chrétien quant à la représentation que se faisait Ignace du sacrifice de Notre-Seigneur ainsi que son propre martyre en relation avec ce sacrifice » (p. 363).

Il serait aisé de multiplier les citations dans lesquelles les auteurs parlent du martyr en recourant aux images de la liturgie sacrificielle. Transcrivons encore ces quelques phrases des Actes de saint Polycarpe. Elles sont extraites de la prière du Saint, prière qui trahit une origine liturgique. « Je vous bénis de m'avoir trouvé digne, en ce jour et à cette heure, de prendre rang au nombre de vos martyrs, en buvant la coupe de votre Christ, pour ressusciter à la vie éternelle de l'âme et du corps dans l'incorruptibilité de l'Esprit Saint. Daignez me recevoir aujourd'hui en votre présence avec les martyrs, après ce sacrifice agréable et complet que vous m'avez préparé, que vous m'avez prédit, et que vous me donnez d'accomplir, Dieu infallible et véritable⁴⁵. »

Nous avons rappelé plus haut que l'Eucharistie était célébrée près de la tombe des martyrs et au jour de la *depositio* et aux jours anniversaires. Pour bien comprendre la valeur religieuse de cette célébration, il faut avoir présente à l'esprit l'étroite compénétration des réalités surnaturelles que voici : Passion et mort du Christ sur la Croix; sacrifice eucharistique, mémorial de la mort rédemptrice; le martyr puise sa force en communiant au corps et au sang du Seigneur; le martyr par sa mort devient vraiment disciple du Christ; la synaxe accomplie près du tombeau suggère que la mort du martyr participe à la grandeur de celle du Christ. Les écrivains chrétiens se sont parfaitement rendu compte de cette richesse spirituelle qu'ils ont exprimée parfois en d'heureuses formules.

Le poète Prudence, décrivant vers 400 la crypte où reposent les restes de saint Hippolyte, évoque la sainteté du lieu : « Telle est la retraite à laquelle on a confié le corps d'Hippolyte, à l'endroit où on a élevé un autel consacré à Dieu. Cet autel est à la fois la table où l'on distribue le Saint-Sacrement et le gardien fidèle du martyr qu'il possède. Il conserve en son sépulcre les ossements du saint, dans l'espérance du vengeur éternel, et en même temps

45. *Martyrium Polycarpi*, c. 14. Voir aussi les Actes de saint Conon qui se terminent par cette phrase : ὁ δὲ μακάριος Κόνων προσφορά προσήχθη τῷ Βασιλεῖ τῶν αἰώνων Θεῷ (c. 6), dans laquelle on notera le mot προσφορά.

il nourrit du mets sacré les riverains du Tibre⁴⁶. » Le vers : *Servat ad aeterni spem vindicis ossa sepulcro* rappelle le passage de l'Apocalypse cité plus haut. Malgré la longueur du passage, il faut citer un sermon édité sous le nom de saint Maxime de Turin⁴⁷. Après avoir invoqué explicitement le même verset de l'Apocalypse, il continue : « Sous l'autel, dit-il, j'ai vu les âmes de ceux qui ont été tués. Que peut-on dire de plus respectueux, de plus honorable sinon qu'elles reposent sous cet autel sur lequel le sacrifice est célébré en l'honneur de Dieu, sur lequel les victimes sont offertes, où Dieu est prêtre ainsi qu'il est écrit : « Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedech. » A juste titre les martyrs sont placés sous l'autel, parce que le Christ est placé sur l'autel. A juste titre les âmes des justes reposent sous l'autel, parce que sur l'autel le corps du Christ est offert. Avec raison, on demande près de l'autel que le sang

46. *Peristephanon*, II, 169-174. Dans l'hymne en l'honneur des dix-huit martyrs de Saragosse, le poète leur adresse cet éloge :

*Haec sub altari sita sempiterno
lapsibus nostris veniam precatur
turba, quam servat procerum creatrix
purpureorum* (IV, 189-192).

47. Sermon 78 (*P. L.*, t. 57, col. 689-690). Il coïncide avec le début du sermon 221 des *Suppositicii* de saint Augustin (*P. L.*, t. 39, col. 2154-2156). Mlle A. Mutzenberger, qui prépare une nouvelle édition des œuvres de saint Maxime (cf. *Sacris erudiri*, t. VI, 1954, pp. 343-372) nous fait savoir qu'elle a relevé divers indices défavorables à cette attribution. Voir aussi *Caesarii Arelatensis opera* (éd. G. MORIN, t. II, 985). De son côté, Dom C. Lambot pense qu'il s'agit d'un sermon africain du 5^e-6^e siècle. Plus d'un lecteur sera heureux de lire l'original : *Sub ara, inquit, Dei animas occisorum. Quid reverentius, quid honorabilius dici potest, quam sub illa ara requiescere in qua Deo sacrificium celebratur, in qua offeruntur hostiae, in qua Dominus est sacerdos sicut scriptum est : Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech. Recte ergo sub ara martyres collocantur, quia super aram Christus imponitur. Recte sub altare justorum animae requiescunt, quia super altare Domini corpus offertur. Nec immerito illic pro iustis vindicta sanguinis postulatur ubi etiam pro peccatoribus Christi sanguis effunditur. Convenienter igitur, et quasi pro quodam consortio ibi martyribus sepultura decreta est, ubi mors Domini quotidie celebratur, sicut ipse ait : Quotiescumque haec feceritis, mortem meam annuntiabitis donec veniat. Scilicet ut qui propter mortem eius mortui fuerunt, sacramenti eius mysterio quiescant. Non immerito, inquam, velut consortio quodam illic occisi est tumulus constitutus. ubi occisionis dominicae membra ponuntur, ut quos cum Christo unius passionis causa devinxerat, unius etiam loci religio copularet.*

des justes ne soit pas versé en vain, autel où le sang du Christ est versé aussi pour les pécheurs. Il est donc tout à fait convenable qu'en vertu d'un sort commun on réserve aux martyrs une tombe là où la mort du Christ est quotidiennement célébrée, ainsi qu'il est dit : « Chaque fois que vous ferez cela, vous annoncerez ma (*sic*) mort jusqu'à ce qu'il vienne », c'est-à-dire que ceux qui sont morts à cause de sa mort, trouvent le repos en vertu du mystère sacramentel. A juste titre, dis-je, en vertu d'une identité de destin, la tombe du martyr a été élevée là où sont déposés les membres du Seigneur immolé, afin que ceux qu'avait unis la même cause de souffrance fussent réunis dans le même endroit sacré. »

Cet exposé ne comprend-il pas toute une théologie du martyre et des rapports du sacrifice eucharistique avec celui des chrétiens morts pour la foi ?

Dans la célèbre lettre de saint Ambroise à sa sœur au sujet de la découverte des corps des martyrs Gervais et Protas nous lisons : « Que les victimes glorieuses prennent place là où le Christ s'offre en victime. Mais celui qui a été mis à mort pour tous est sur l'autel; eux qui ont été rachetés par sa souffrance, ils sont sous l'autel. Cet emplacement, je l'avais réservé pour moi; il est juste, en effet, que le prêtre soit déposé là où il avait coutume d'offrir le sacrifice, mais je donne la place de droite à ces saintes victimes; cet emplacement est dû aux martyrs⁴⁸. »

Cette communion de l'offrande du Seigneur et de celle des martyrs, apparaissait visiblement dans la proximité de la tombe et de l'autel; elle devait avoir des répercussions sur l'évolution de la forme de ce dernier. On construisit d'abord l'autel devant les tombeaux, par exemple à Saint-Calixte, à Saint-Pamphile, à Saint-Hippolyte; puis, progressivement, l'usage s'établit de le placer sur la tombe. La forme primitive de l'autel fut modifiée. Alors qu'aux premiers temps, on ne connaît que l'autel-table, dans la suite apparaît l'autel-tombeau⁴⁹.

48. *Epist.* 22, 13. On trouvera d'autres textes dans FR. WIELAND, *Altar und Altargrab der christlichen Kirchen im 4. Jahrhundert* (Leipzig, 1912), pp. 166-185.

49. L'article *Altar* écrit par J. P. Kirsch et Th. Klauser, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, t. I (1950), col. 334-354, présente un bon résumé de l'évolution de l'autel.

La présence des ossements sacrés d'un martyr au-dessous de l'autel finit par devenir universelle et les canons prescrivirent à toute l'Église cette pieuse pratique⁵⁰.

Une ancienne prière liturgique, la secrète du jeudi de la troisième semaine du Carême, résume en une brève formule l'idée centrale du présent paragraphe : *In tuorum, Domine, pretiosa morte iustorum sacrificium illud offerimus, de quo martyrium sumpsit omne principium*⁵¹.

IV. — LE MARTYRE, ATTESTATION SOLENNELLE DE FOI EN L'IMMORTALITÉ

L'espérance de la survie, la croyance en la résurrection ne s'implantèrent pas facilement dans l'âme des fidèles, qu'ils vinssent du paganisme ou du judaïsme⁵². Or, ce qui frappe le lecteur des plus anciens textes chrétiens, c'est l'assurance avec laquelle le martyr attend la vie bienheureuse dans l'au-

50. Th. Klauser marque bien les étapes du culte des morts au culte des martyrs et l'importance des reliques : « Das wurde freilich anders, als im Laufe des dritten Jahrhunderts die Christen den Martyrern nicht nur eine gesteigerte Totenpflege, sondern eine kultische Verehrung entgegenbrachten. Da gingen nach und nach Gemeindegottesdienst und Martyrergrab jene enge Verbindung ein, die in der Kettung jeder kirchlichen Liturgiefeyer an einem mit Reliquien versehenen Altar noch nachwirkt » (*Die Cathedra im Totenkult der heidnischen und Christlichen Antike*, Munster, 1927, p. 141). M. A. GRABAR, dans l'introduction de sa vaste enquête : *Martyrium. Recherches sur le culte des reliques et l'art chrétien* (Paris, 1946), a traité de l'origine du culte des martyrs : Nous hésiterions à suivre le savant professeur sur quelques points, par exemple, là où il remet en honneur la thèse de K. Holl au sujet de l'évolution du mot *martyr* (t. I, pp. 28-31), et où il parle du lien assez étroit qui existerait entre le culte des héros et le culte des martyrs.

51. W. DÜRIG, *Die « Salbung » der Martyrer*, a réuni des textes liturgiques qui expriment la même idée (*Sacris erudiri*, t. 6, 1954, pp. 44-46). Voir aussi les belles pages : *Eucharistie et martyre*, du P. L. BOUYER, dans son livre *La vie de la Liturgie* (Paris, 1956), pp. 270-272.

52. Sur ce sujet voir l'ouvrage déjà cité de Fr. CUMONT, *Lux perpetua*, et J. A. FISCHER, *Studien zum Todesgedanken in der alten Kirche*, t. I (Munich, 1954). Dans ce premier volume, l'auteur étudie uniquement la mort naturelle : toutes les formes de mort violente, et donc le martyre, sont exclues.

delà. Il n'est pas douteux que l'attitude intrépide des confesseurs, dont le sacrifice ne pouvait se comprendre en dehors des perspectives de la vie future, n'ait puissamment contribué à affermir la foi en la résurrection.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Polycarpe demande au Seigneur : « Daignez me recevoir aujourd'hui en votre présence avec les martyrs⁵³. » Pionius, allant au supplice, dira : « Le motif de ma hâte est que je désire ressusciter plus tôt, manifestant la résurrection des morts⁵⁴ », passage auquel la traduction latine a donné un tour plus accusé : *Hac me ducit causa, haec me potissimum ratio compellit ad mortem, ut populus omnis intelligat resurrectionem futuram esse post mortem*⁵⁵. Au préfet qui l'interroge s'il est convaincu de monter au ciel, saint Justin répond : « Ἐλπίζω ἔξειν αὐτοῦ τὰ δώματα, ἐὰν ὑπομείνω ταῦτα⁵⁶. »

Combien d'autres témoignages montreraient des chrétiens affrontant la mort, soutenus par l'espérance de la vie éternelle! Mais précisément, ils marchaient vers les derniers supplices avec une ferme certitude de la récompense immortelle, parce que celui qui meurt pour le Christ est admis sans délai dans la joie de Dieu. Sur ce point, le P. Delehaye, parlant de la dignité des martyrs, s'était contenté de remarquer : « Les joies du ciel leur sont assurées, et ils précèdent toutes les autres âmes dans les délices du Paradis⁵⁷. »

Il n'est pas sans intérêt, ainsi que vient de le rappeler un livre récent⁵⁸, de montrer que la vertu justificative du martyr exerçait un puissant attrait sur les âmes⁵⁹.

53. P. 31. Le rédacteur des Actes affirme : « Et ainsi il (Polycarpe) a remporté la couronne d'immortalité; avec les apôtres et tous les justes, dans l'allégresse, il glorifie Dieu, le Père tout-puissant... » (c. 19, 2).

54. C. 21, 4. Διὰ τοῦτο σπεύδω ἵνα θάπτων ἐγερθῶ, δηλών τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν, Sur le sens de θάπτων, voir H. VON CAMPENHAUSEN, *op. cit.*, p. 126.

55. *Acta Sanctorum*, feb., t. I, p. 42. C'est aussi la leçon que saint Augustin dégage du martyr : *Esse aliam vitam huic vitae praeponendam sanguine suo testimonium perhibuerunt, quia istam transeuntem fortiter contempserunt* (*Revue bénédictine*, t. 50, 1938, p. 21).

56. V. 2. Au sujet de l'immortalité dans la pensée de saint Justin, voir J. A. FISCHER, *op. cit.*, pp. 153-157, 240-242.

57. *Origines du culte des martyrs*, p. 4.

58. A. STUIBER, *Refrigerium interim. Die Vorstellungen vom Zwischenzustand und die frühchristliche Grabeskunst* (Bonn, 1957).

59. De nombreux textes sur la valeur justificative du martyr ont

C'est encore du passage de l'Apocalypse mentionné plus haut⁶⁰ que s'inspirent les écrivains chrétiens pour revendiquer en faveur des martyrs l'entrée immédiate dans la gloire. La place d'honneur qui leur est réservée au-dessous de l'autel rappelle qu'ils sont morts dans un acte d'amour qui leur conférait la sainteté. Leur admission immédiate dans la gloire constitue par rapport aux autres défunts une exception. D'après Tertullien (et aussi la Passion de sainte Perpétue), il n'y a encore au ciel que les martyrs : « Et comment la région du paradis révélée à Jean au cours de sa vision, région qui se trouve sous l'autel, ne montre-t-elle aucune autre âme si ce n'est celles des martyrs ? Comment Perpétue, cette martyre très courageuse, au jour de son supplice, dans la vision du paradis, n'a-t-elle vu là que des martyrs, si ce n'est que l'épée qui garde la porte du ciel ne livre passage qu'à ceux qui sont morts dans le Christ et non en Adam ?⁶¹ »

Dans plusieurs témoignages de martyrs, ce qui surprend peut-être davantage, c'est l'affirmation calme de leur très prochaine entrée dans la gloire. Ils ne font allusion à aucun délai. Un des martyrs Scillitains, en entendant sa condamnation à mort, s'écrie : *Hodie, martyres in caelis sumus; Deo gratias*⁶². La célèbre lettre de saint Ignace aux Romains traduit en des termes brûlants cette attente bienheureuse⁶³.

Il semble bien qu'au début ce fut surtout la perfection de l'acte de donner sa vie pour le Christ qui retint l'attention des fidèles et justifia la croyance à l'entrée immédiate dans

été réunis par W. HELLMANNS, *Wertschätzung der Martyriums als eines Rechtfertigungsmittels in der altchristlichen Kirche bis zum Anfang des vierten Jahrhunderts* (Breslau, 1912).

60. P. 30.

61. *De anima*, 55, 4. Dans son édition du *De anima* (Amsterdam, 1947) J. H. Waszink donne un commentaire très érudit de ce passage. M. H. von Campenhausen (*op. cit.*, p. 126) est d'avis que cette prérogative des martyrs est une croyance propre à Tertullien. M. A. Stuijber affirme le contraire : « Wir finden allenthalben in der alten Kirche den Glauben verbreitet, dass die Märtyrer unmittelbar nach ihrem Tode zu Gott in die himmlische Herrlichkeit gelangen; für eine gegenteilige Annahme fehlt jede Spur » (p. 76).

62. § 15.

63. Parmi divers passages, citons celui-ci : « Pour moi, jamais je n'aurai une telle occasion d'atteindre Dieu... si vous gardez le silence à mon sujet je serai à Dieu... il est bon de se coucher loin du monde vers Dieu, pour se lever en lui » (c. 2).

le ciel. Quand s'élevèrent les querelles sur la pénitence et la rémission des péchés, il se produisit un changement de perspective : le martyr obtenait l'absolution de toutes les fautes : « L'encouragement au martyr était toujours nécessaire en face des persécutions et dans le problème très difficile de la pénitence, le martyr offrait la solution la plus simple⁶⁴. » La valeur du Baptême du sang est à la fois trop soulignée dans les œuvres des premiers siècles et trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister ici⁶⁵.

V. — DE LA PRIÈRE POUR LES MARTYRS A LA PRIÈRE
AUX MARTYRS

Intentionnellement nous avons placé ce paragraphe en dernier lieu, car il traite d'un sujet très apparenté aux paragraphes II et IV et doit bénéficier des réflexions que nous avons faites.

Avec raison, le P. Delehaye insiste sur la différence qu'il y a entre le culte des martyrs et l'invocation qui leur est adressée⁶⁶. Les honneurs dont on entourait leur tombe ne supposaient pas nécessairement qu'on invoquait leur secours. Par ailleurs, les générations chrétiennes, ainsi qu'en font foi de nombreuses inscriptions, sollicitaient dans des formules de prières la protection des âmes des défunts; cette coutume disparut peu à peu et, dans la suite, seuls les martyrs furent l'objet de prières⁶⁷.

64. A. STUIBER, *op. cit.*, p. 80. De son côté, M. von Campenhausen remarque : « Das Martyrium erscheint, von hier aus gesehen, geradezu als die grosse Chance der Frommen, und es überrascht nicht, wenn wir darum auch von Leuten hören, die sich begierig dazu drängen und die heidnische Behörden mit Gewalt gegen sich zu einem Vorgehen provozieren wollen » (*op. cit.*, p. 109). L'Église dut même calmer des enthousiasmes téméraires.

65. Voir, par exemple, à propos de saint Cyprien, E. L. HUMMEL, *The Concept of Martyrdom according to St. Cyprian of Carthage* (Washington, 1946), pp. 108-128.

66. *Origines du culte des martyrs*, p. 100.

67. « L'invocation des âmes bienheureuses n'est donc pas une pratique d'introduction récente et que l'on aurait vu naître aux

Pour déterminer si une prière adressée à un défunt est l'indice d'un culte, il faut tâcher d'abord de discerner si elle a été prononcée par les membres d'une famille ou d'une communauté chrétienne⁶⁸.

Enfin, on doit aussi distinguer l'invocation de l'intercession, car les bienheureux peuvent intervenir en faveur de leurs frères vivants ici-bas, sans en avoir été priés; mais, en fait, cette dernière distinction n'a guère d'importance pour notre propos : l'invocation suppose l'intercession.

Déjà de leur vivant les confesseurs, ou, comme dit Tertullien, les *martyres designati*, étaient l'objet du respect et de la déférence; ils bénéficiaient de certains privilèges⁶⁹. Dans leur prison ou sur le chemin du supplice ils étaient instamment priés d'accorder leur protection à ceux qui se recommandaient à eux⁷⁰ : « On commença par reconnaître aux confesseurs une supériorité dans l'Église sur le simple fidèle, de leur vivant; il s'ensuivit qu'ils durent avoir une place spéciale dans le ciel et un crédit particulier près de Dieu après leur mort⁷¹. »

Le P. E. Dekkers, qui a étudié en détail les œuvres de Tertullien au point de vue de la liturgie, croit pouvoir affirmer « qu'il n'y est pas encore question d'une prière ou d'une invocation aux saints; ceux-ci étaient encore trop près des défunts ordinaires, en faveur desquels on adressait des supplications à Dieu⁷² ».

Plus tard, à l'époque de saint Cyprien, on ne distingue pas encore nettement une prière pour les défunts de celle par laquelle on sollicitait l'intercession des martyrs. Comme le dit l'évêque de Carthage, on continuera à célébrer le saint sacrifice *pro eis* : *Sacrificia pro eis semper, ut meministis, offerimus, quotiens martyrum passiones et dies anniversaria commemoratione celebramus*⁷³.

âges de la paix. Seulement, elle tend de plus en plus à se restreindre aux martyrs » (*ibid.*, p. 106).

68. Voir, plus haut, la distinction entre assemblées privées et assemblées de la communauté chrétienne.

69. DELEHAYE, *op. cit.*, pp. 14-21.

70. *Ibid.*, pp. 109-110.

71. Ch. GUIGNEBERT, *Tertullien. Étude sur ses sentiments à l'égard de l'empire et de la société civile* (Paris, 1901), pp. 594-595.

72. *Op. cit.*, p. 245.

73. *Epist.* 39, 3. Même sollicitude pour ceux qui meurent en pri-

Les textes de l'*Oratio ad sanctorum coetum* et des Constitutions apostoliques emploient des termes tels que : καὶ τοιαύτη τις εὐχαριστίας θυσία τοῖς ἀνδράσιν ἀποτελεῖται et ψάλλοντες ὑπὲρ τῶν κεκοιμημένων μαρτύρων. On peut certes traduire τοῖς ἀνδράσιν par « en mémoire des martyrs », mais ces expressions conservent les vestiges des premières prières, dans lesquelles on implorait la miséricorde de Dieu. Le P. Delehaye, pour ne pas trancher d'une manière trop nette, écrit avec circonspection : « Nous savons que la liturgie eucharistique était de l'essence de ces solennités (commémorations anniversaires des martyrs) que le nom était prononcé durant le sacrifice et avait droit à un rang d'honneur⁷⁴. »

Il fallut une lente évolution pour introduire une distinction précise entre les prières adressées à Dieu pour les défunts et celles adressées aux martyrs. Saint Augustin revient à plusieurs reprises dans sa prédication et ses écrits sur cette distinction : « En conséquence, la discipline ecclésiastique prescrit, ainsi que les fidèles le savent, que lorsque les martyrs sont mentionnés à cette place au cours de l'action liturgique, on ne prie pas pour eux, mais pour les autres défunts dont on fait le souvenir. C'est inconvenant de prier pour un martyr, puisque nous devons plutôt nous recommander à sa prière⁷⁵. »

On notera l'expression *ecclesiastica disciplina*; il s'agit donc d'un point de la pratique religieuse sur lequel l'Église s'est déjà prononcée et que les fidèles doivent connaître : *quod fideles noverunt*. Mais il faut remarquer que, dans tous les passages où Augustin revient sur cette idée de l'interces-

son : *Significet (Tertullus) mihi dies quibus in carcere beati fratres nostri ad immortalitatem gloriosae mortis exitu transeunt, et celebrentur hic a nobis oblationes et sacrificia ob commemorationes eorum, quae cito vobiscum, Domino protegente, celebrabimus* (Epist. 12, 2).

74. *Op. cit.*, p. 41. Sur le sens de ὑπὲρ, voir J. A. JUNGSMANN, *Die Stellung Christi im liturgischen Gebet* (Munster, 1925), pp. 234-235; *Id.*, *Missarum Sollemnia*, t. II (Vienne, 1948), p. 209; cf. O. CASEL, *Mysterium und Martyrium in den römischen Sakramentarien*, dans *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, t. II (1922), pp. 18-38.

75. *Ideoque habet ecclesiastica disciplina quod fideles noverunt, cum martyres eo loco recitantur ad altare Dei, ubi non pro ipsis oretur, pro caeteris autem commemoratis defunctis oratur. Iniuria est enim pro martyre orare, cuius nos debemus orationibus commendari* (Sermo 159, 1, cf. Sermo 284, 5; *Tract. in Ioh.*, 84, 1).

sion des martyrs, il parle toujours de leur « mémoire » au cours de la célébration des saints mystères⁷⁶. Or, il y avait un véritable danger qu'on ne majorât le culte des martyrs au détriment du culte qui n'est dû qu'à Dieu seul.

« Mais nous, dira le même Augustin, nous bâtissons à nos martyrs, non pas des temples comme aux dieux, mais des tombeaux comme à des mortels, dont les esprits vivent avec Dieu. Et nous n'y érigeons pas des autels, sur lesquels nous offririons des sacrifices aux martyrs, mais nous immolons au seul Dieu, qui est le leur et le nôtre; au cours de ce sacrifice, ils sont nommés en leur lieu et en leur ordre en tant qu'hommes de Dieu, qui ont vaincu le monde en confessant Dieu, mais ils ne sont pas invoqués par le prêtre, qui accomplit le sacrifice. C'est à Dieu, et non à eux qu'est offert le sacrifice, bien qu'on le célèbre en mémoire d'eux, parce que le prêtre est prêtre de Dieu et non des martyrs. Or le sacrifice, c'est le corps du Christ, qui ne leur est pas offert, parce qu'eux-mêmes sont aussi ce corps⁷⁷. » Cet important passage introduit toutes les précisions nécessaires. Au cours de la synaxe liturgique, qui ne peut être offerte qu'à Dieu seul, il ne faut pas que les martyrs prennent une place indue; martyrs et fidèles, tous, sont les bénéficiaires de l'acte rédempteur. Ce qui est permis, c'est de donner aux confesseurs morts pour la foi une mention d'honneur : *suo loco et ordine nominantur*, et de célébrer le sacrifice *in memoria eorum*.

76. *Scitis quo loco martyres recitentur* (Sermo 284, 5); *Ideo quippe ad ipsam mensam non sic eos commemoramus quemadmodum alios, qui in pace requiescunt* (Tract. in Ioh., 84, 1). Dans son *Explication de la messe*, t. III (Paris, 1726), pp. 300-309, le P. P. Le Brun parle des prières pour les saints « sans en excepter les apôtres et les martyrs ».

77. *Nos autem martyribus nostris non templa sicut diis, sed memorias sicut hominibus mortuis, quorum apud Deum vivunt spiritus, fabricamus; nec ibi erigimus altaria, in quibus sacrificemus martyribus, sed uni Deo et martyrum et nostro; ad quod sacrificium, sicut homines Dei, qui mundum in eius confessione vicerunt, suo loco et ordine nominantur, non tamen a sacerdote, qui sacrificat, invocantur. Deo quippe, non ipsis sacrificat, quamvis in memoria sacrificet eorum; quia Dei sacerdos est, non illorum. Ipsum vero sacrificium corpus est Christi, quod non offertur ipsis, quia hoc sunt et ipsi* (De Civitate Dei, 22, 10). Voir le très intéressant article de J. QUASTEN, *Die Reform des Martyrerkultes durch Augustin*, dans *Theologie und Glaube*, t. 25 (1933), pp. 318-331.

Mais si au cours de l'action liturgique la prière adressée aux martyrs a toujours dû garder des formes discrètes afin d'éviter toute équivoque entre le culte de Dieu et celui des martyrs, nous constatons que dans les fêtes anniversaires célébrées près des tombes des héros du christianisme, les fidèles invoquaient les saints d'une manière très explicite. Les nombreux *graffiti* qui ont été découverts en 1915 par Mgr A. de Waal et Paul Styger dans le sanctuaire *Ad Catacumbas* est un des témoignages les plus nets d'une prière d'invocation aux princes des Apôtres peu après le milieu du 3^e siècle. On ne peut y voir que les vestiges d'une vénération largement répandue parmi les chrétiens qui venaient implorer la protection des deux saints. Ce qui se passait *Ad Catacumbas* devait aussi se passer dans les autres *Memoriae*⁷⁸.

Certes, nous possédons d'autres documents épigraphiques qui attestent l'invocation des saints, mais d'une part ils sont malaisés à dater, d'autre part un texte isolé peut être seulement l'indice d'une humble demande adressée à un parent disparu.

Au cours du 4^e siècle, les inscriptions du pape Damase font allusion à la prière faite aux martyrs. A propos de saint Eutychius, on lit :

*Quaeritur, inventus colitur, fovet, omnia praestat*⁷⁹. Le mot *fovere*, employé ailleurs par le pontife, a le sens de « protéger⁸⁰ »; *praestat* marque bien le rôle bienfaisant du saint. Ailleurs on rencontre également des expressions telles que celle-ci : *Ut Damasi precibus faveas precor, inclyte martyr*⁸¹.

Il faudrait aussi examiner attentivement comment se développe le culte liturgique des Martyrs, c'est-à-dire non

78. Cf. R. MARICHAL, *Les dates des graffiti de Saint-Sébastien*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1953), pp. 60-68; voir M. GUARDUCCI, *Due presunte date consolari a S. Sebastiano*, dans *Rendiconti della Pontificia Accademia romana di Archeologia*, t. XXVIII (1957), 181-195.

79. A. FERRUA, *Epigrammata Damasiana* (Cité du Vatican, 1942, pp. 146-148).

80. « Scilicet patrocinio », commente le P. Ferrua; cf. *l'Elogium*, 31, 5.

81. *Ibid.*, p. 176; cf. P. DÖRFLE, *Die Anfänge der Heiligenverehrung nach den römischen Inschriften und Bildwerken* (Munich, 1913), pp. 100-184.

seulement depuis quelle date ils sont mentionnés dans des calendriers ou simplement nommés dans la synaxe eucharistique⁸², mais deviennent l'objet explicite de formules de prières ou que la lecture de leurs Actes fait partie des leçons lues devant l'assemblée⁸³.

Répondre à ces questions nous entraînerait trop loin; contentons-nous, en terminant, de quelques remarques. Les plus anciens récits de martyre, les Actes de saint Polycarpe et ceux des Martyrs de Lyon, sont rédigés sous forme de lettres. Elles étaient destinées à être communiquées à des communautés⁸⁴; n'est-il pas vraisemblable qu'elles l'ont été dans les réunions qui groupaient les fidèles pour le service du culte? La Passion des saintes Perpétue et Félicité a été aussi conçue, du moins si on se réfère au prologue et au paragraphe final, en vue de la lecture publique : *ad gloriam Dei lectione celebramus... haec non minora veteribus exempla in aedificationem ecclesiae legere debet*⁸⁵. La recension abrégée contient cette phrase : *Horum ergo famosissimorum et beatissimorum martyrum, sanctissimi fratres... fideliter memoriis communicantes actus eorum in ecclesia ad aedificationem legite*⁸⁶. Peu à peu, ces humbles documents voisinèrent avec les extraits de la Bible et reçurent de ce chef un nouveau prestige. Il serait toutefois exagéré, comme le voulait A. Harnack⁸⁷, de voir dans ces Passions une espèce

82. Le P. J. A. Jungmann dans son livre cité plus haut a réuni sur ce sujet de précieux renseignements (*op. cit.*, pp. 233-247).

83. Pour ce qui concerne la lecture des Actes, on trouvera un bon exposé dans H. URNER, *Die ausserbiblische Lesung im christlichen Gottesdienst* (1952), pp. 25-46; pour la période postérieure au 4^e siècle, cf. *Anal. Boll.*, t. 72 (1954), pp. 134-166; voir aussi G. LAZATTI, *Gli sviluppi della letteratura sui martiri nei primi quattro secoli* (Turin, 1956).

84. H. URNER, *op. cit.*, pp. 49-64.

85. I, 4; XXI, 5.

86. Ed. J. M. J. VAN BEEK, p. 72; cf. H. DELEHAYE, *Les Passions des martyrs et les genres littéraires* (Bruxelles, 1921), p. 68.

87. *Das ursprüngliche Motiv der Abfassung von Märtyrer- und Heilungsakten in der Kirche*, dans *Sitzungsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften* (1910), pp. 106-125. « Die Märtyrerverzeugnisse per Christum und pro Christo (sowie alles das, was sich mit den Märtyrern ereignet), beweisen es auch dem Wilderwilligsten, dass Christus in seiner Kirche lebendig ist und dass die Kirche die Stätte seines Geistes ist. Die Märtyrergeschichten sind die eigentliche Fortsetzung der NTlichen Geschichten und Wunder, denn in dem Märtyrer redet und handelt Christus » (p. 115).

de prolongation du Nouveau Testament, dans laquelle se serait manifesté l'Esprit de Dieu pour authentifier la vérité et la légitimité de l'Église. Les remarques pertinentes qu'A. Ehrhard a faites au sujet du travail du célèbre historien gardent toute leur valeur⁸⁸.

B. DE GAIFFIER, s j.,
bollandiste.

88. *Byzantinische Zeitschrift*, t. 19 (1910), p. 161.